



Séance ordinaire du 18 Février 2025

Début de la séance à 19h00, sous la présidence de Monsieur Éric LARROQUETTE, 1^{ER} Adjoint pour le maire empêché.

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit du mois de février à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saubusse, convoqué en séance ordinaire le onze février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Éric LARROQUETTE, Adjoint au Maire.

Convocation : 11/02/2025 – Publication de la convocation : 13/02/2025

Étaient présents : LARROQUETTE Éric, CLAVERIE Monique, GUGLIELMI Robert, DUMASDELAGE Marine, PLANTÉ Francis, PETITGRAND Sandrine, LAFITTE Mélanie, CONGÉ Élodie

Étaient absents excusés : Monsieur LAHILLADE Éric, Monsieur FREYSSINET William, Madame GIRAUDO Mireille, Madame GROSSOT Caroline, Monsieur LOUBELLE Yvon, Madame POUDROUX Agnès, Monsieur PUYO Sébastien,

Procurations(s) : Madame POUDROUX Agnès donne pouvoir à Madame VERGEZ Élodie, Monsieur PUYO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LARROQUETTE Éric, Monsieur LOUBELLE Yvon donne pouvoir à Monsieur GUGLIELMI Robert, Monsieur FREYSSINET William donne pouvoir à Madame LAFITTE Mélanie

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Madame CONGÉ Élodie secrétaire de séance.

Nombre de membres	15
En exercice	15
Présents	8
Procurations	4
Absent	3

Monsieur 1^{er} Adjoint et le secrétaire de séance s'assurent que le quorum est atteint.
Le Conseil Municipal est autorisé à délibérer

N°	Délibération	Vote
	Élection d'un (e) secrétaire de séance	
	Approbation du compte-rendu du 19 Décembre 2024 (séance ordinaire)	A l'unanimité des membres présents et représentés



	Approbation du compte-rendu du 19 Décembre 2024 (séance extraordinaire)	A l'unanimité des membres présents et représentés
2025-001	Délibération portant création d'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial de catégorie hiérarchique C à temps complet justifié par les besoins des services sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article L332-8 2° du CGFP)	A l'unanimité des membres présents et représentés
2025-002	Délibération approuvant la convention d'adhésion au service remplacement avec le CDG40	A l'unanimité des membres présents et représentés
2025-003	Délibération approuvant la convention de mise à disposition d'un travailleur social avec le CDG40	A l'unanimité des membres présents et représentés
2025-004	Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune de SAUBUSSE et la Communauté de communes MACS et des communes du territoire de MACS l'achat groupé de prestations de services opérés de télécommunications	A l'unanimité des membres présents et représentés
	Décisions du Maire	

Publié le 20/02/2025